



COURS SAINT-JEAN-PAUL II

Charte de l'école « Unité, Vérité, Charité »

Le Cours Saint-Jean-Paul II est une école catholique hors contrat, gérée et dirigée par l'Association Educative du Saumurois. C'est une école mixte, avec des classes à petits effectifs, accueillant des élèves de la Petite Section à la 3^{ème}.

Le Cours Saint-Jean-Paul II accueille tout élève capable de s'intégrer à la vie de l'école dans l'esprit de la Charte.

Consciente du **défi éducatif** majeur qui pèse aujourd'hui sur notre société, l'école Saint Jean Paul II se donne pour objectif de participer à **la formation de la personne dans toutes ses dimensions – esprit, âme, cœur et corps** – afin que l'enfant en vienne à discerner et à préférer **librement le vrai au faux, le bien au mal, le juste à l'injuste, le beau au laid et Dieu à tout.**

Considérant chaque enfant comme un **adulte en devenir**, l'école appréhende son action éducative comme un **tout cohérent**, où **la formation de l'intelligence, la formation du cœur et du discernement** sont envisagées à **la lumière de la Révélation, avec l'appui de la Grâce, dans la joie et la paix d'une foi chrétienne vécue et assumée.**

Au-delà du simple apprentissage d'un savoir de qualité, l'école Saint Jean Paul II propose donc **aux parents qui adhèrent à sa démarche**, une pédagogie et un style, une vie scolaire et un état d'esprit, qui permettent aux enfants de **donner du sens à la connaissance et à la vie, de former leur discernement**, de leur faire **acquérir des repères solides** et de les aider à s'épanouir **en adultes chrétiens, libres et responsables.**

Les différents acteurs

Le Conseil d'Administration

L'école est administrée par une association loi 1901, AES (Association Éducative du Saumurois), dont la présidence et la gestion sont assurées à titre bénévole.

Les membres du CA travaillent pour fixer les orientations, trouver les ressources et les compétences qui permettent au Cours Saint-Jean-Paul II d'assurer sa mission dans l'esprit de la Charte.

L'équipe enseignante

En tant qu'école indépendante, le Cours Saint-Jean-Paul-II a toute liberté pour le recrutement de son personnel.

Chaque membre de l'équipe éducative adhère à la Charte de l'école et montre par son engagement son enthousiasme pour le projet de l'école. L'équipe éducative est responsable de la discipline, fait respecter le règlement et met en œuvre les processus mis en place pour le bon fonctionnement de l'école.

Chaque enseignant a la responsabilité de la pédagogie de sa classe et des moyens utilisés pour faire progresser chacun de ses élèves. L'enseignant instaure une relation de confiance avec les parents (réunion d'information à la rentrée, rendez-vous individuels, cahiers des élèves visés par les parents...).

Le directeur assure la cohérence des enseignements et des activités ainsi que le suivi de chaque enseignant. Il organise la formation continue de l'équipe. Il facilite la communication entre le CA, les parents et les enseignants. Il participe avec le Responsable Qualité de l'école à améliorer en permanence le fonctionnement de l'école dans tous les domaines.

Les parents

Pour mener à bien ses missions, l'école requiert une adhésion pleine et entière des parents à son projet, à ses méthodes et à l'état d'esprit qu'elle entend développer.

Il importe donc que chaque parent s'engage à agir aux côtés de l'école dans la perspective d'un **projet éducatif commun**, dont la mise en œuvre et la réussite se fondent sur **la confiance réciproque** et sur **la cohérence** entre l'éducation délivrée à l'école et celle donnée dans les familles.

Les parents – au même titre que l'équipe éducative– veilleront dans un esprit d'unité, à favoriser des rapports emprunts de charité et à agir dans la perspective du bien commun des enfants et de l'école.

Les parents **approuvent le règlement intérieur de l'école et s'engagent à le faire respecter par leur enfant.**

Ils s'engagent aussi à respecter les modalités de règlement financier tel que proposé par l'Association.

Ils s'engagent à participer au fonctionnement de l'école, comme indiqué dans le règlement intérieur.

Pour ne pas alourdir la charge des familles, la participation financière demandée aux familles est limitée. Mais l'équilibre financier de l'école demeure **fragile** à l'instar de toutes les écoles hors-contrat. Les parents sont aussi invités à s'engager activement dans **la collecte de dons, notamment** auprès de leur entourage.

Cette pérennité du Cours saint Jean-Paul II et son développement tiennent aussi en partie à **la promotion** que les familles – **premiers ambassadeurs de l'école** – pourront bien en faire autour d'eux et spécialement dans le Saumurois.

Moyens et méthodes

Pour atteindre son objectif, l'école **n'est liée par aucun contrat avec l'Éducation nationale**, ce qui lui permet de **choisir librement ses enseignements et ses programmes, dans le respect des obligations prévues par la loi** et notamment l'acquisition du socle commun des connaissances.

Pour l'équipe éducative, l'exercice de cette liberté doit inciter, **à travers un travail collégial et concerté**, à concevoir **avec audace et pragmatisme** un enseignement notamment fondé :

- **Sur une pédagogie simple** qui donne du **sens à la connaissance**, qui favorise la construction de **cours cohérents** sur l'année, **les progressions logiques et analytiques** à l'opposé des approches dites "globales" qui dispersent le savoir, les **approches chronologiques** et la **transmission de références solides en matière de culture générale**. L'acquisition et la **maîtrise des "fondamentaux"** seront toujours recherchées **avant la performance scolaire** et au détriment de toute forme d'élitisme.
- **Sur des méthodes qui favorisent l'exercice de l'intelligence, la mémoire et la volonté c'est-à-dire sur les "trois puissances de l'âme"**. L'**intelligence** se nourrit de la vérité, de la beauté et de l'étude du réel. Pour comprendre et goûter la joie d'apprendre, il faut s'étonner, s'émerveiller, se passionner. **La mémoire** est pour sa part sollicitée par la loi d'intérêt : on retient ce qu'on comprend, **ce qui a du sens**, ce qu'on admire. Enfin, **la volonté** est mue par le désir et par l'amour. Un élève est « motivé », soucieux de bien travailler et de progresser, s'il comprend qu'on l'aime et qu'on veut l'aider à devenir lui-même. Un élève qui se sait aimé de Dieu et de ses maîtres peut entrer avec confiance dans le projet éducatif qui vise à le faire grandir.
- **Sur des contenus pédagogiques qui se fondent sur l'amour du "Vrai, du Beau et du Bien" en toutes choses**. Il s'agit **d'éduquer le jugement et la sensibilité** en privilégiant les œuvres du patrimoine culturel **classique**. La transmission de **la culture française** sera particulièrement favorisée.
Cet idéal implique une **réelle exigence de la part des enseignants**, dans leur travail à l'école au quotidien. Cette exigence est surtout le préalable indispensable qui leur permettra de demander aux enfants les efforts attendus pour atteindre les objectifs que l'école se fixe.
- **Sur l'intérêt porté à chaque enfant** : chaque enfant est reconnu comme **un être unique et un adulte en devenir** auquel l'école doit permettre de découvrir et de développer ses talents propres. Les exigences des professeurs pourront s'adapter aux capacités de chaque élève mais en essayant toujours de le **"tirer vers le haut"**. L'équipe enseignante a à cœur de considérer chaque élève de façon unique.

Une école de vie chrétienne

L'école se veut une véritable école de vie chrétienne, c'est-à-dire une école où non seulement la religion est enseignée et pratiquée, mais où tout le reste de la formation – maîtres, discipline, programmes, leçons, explications, livres, manuels – **est régi par un esprit vraiment chrétien** et imprégné des valeurs qui l'accompagnent, contribuant ainsi à bâtir la "Civilisation de l'Amour" que saint Jean-Paul II appelait de ses vœux. Pour cela, la **vie quotidienne de l'école se déploie sous le regard du Bon Dieu** : prière matinale, angélus, bénédicité et grâces... Deux jours par semaine, **un prêtre de la Fraternité Saint Thomas Becket assure l'aumônerie** de l'école et célèbre **la messe** chaque semaine dans la chapelle de l'école..

La Démarche Qualité

Afin de garantir une qualité constante de l'enseignement et des actes administratifs et même de les améliorer continûment, la Directrice et le Conseil d'Administration ont décidé de s'engager dans la démarche GABRIEL (Guide pour l'Acquisition de Bonnes pratiques et Référentiel Interne aux Écoles Libres) en 2018. L'école a obtenu le Label Qualité de la Fondation pour l'École en 2023.

Charte de protection des mineurs

Le Cours Saint-Jean-Paul II s'est engagé, pour la sécurité de vos enfants, à respecter les préconisations proposées dans la Charte de protection des mineurs.

Afin de mener à bien ses objectifs, le Cours Saint-Jean-Paul II s'appuie donc sur ces documents :

- **Le projet pédagogique**
- **Le règlement financier**
- **Le règlement intérieur**
- **La Charte de Protection des Mineurs**
- **Le Référentiel Qualité**